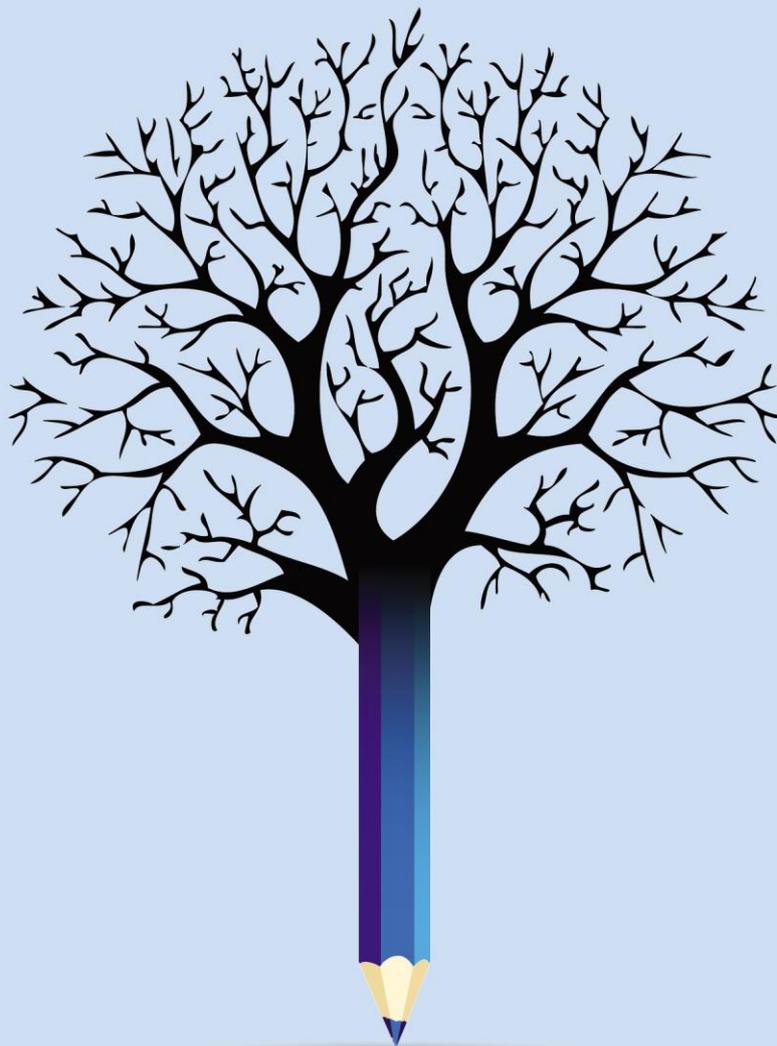




PERSPECTIVES DES POLITIQUES DE L'ÉDUCATION LUXEMBOURG





SOMMAIRE

Les points clés	4
Équité et qualité	
Les obstacles systémiques à l'équité	7
Préparer les étudiants pour l'avenir	
Niveaux de formation élevés.....	9
L'amélioration au niveau des établissements scolaires	
Des conditions d'enseignement favorables pour une profession jeune	11
Les systèmes d'évaluation pour améliorer les résultats des élèves	
Priorité à l'auto évaluation des établissements	13
La gouvernance	
Un système très centralisé.....	15
Le financement	
Investir dans les premières années d'éducation	17
Annexe A : Structure du système éducatif du Luxembourg	19
Annexe B : Statistiques.....	20
Références bibliographiques et informations complémentaires.....	23

Graphiques

Graphique 1. Performances des élèves de 15 ans en mathématiques, lien entre leurs résultats et leur statut économique, social et culturel.....	5
Graphique 2. Pourcentage des 25-34 ans ayant au moins un diplôme de fin d'études secondaires ou étant diplômés du supérieur.....	5
Graphique 3. Pourcentage des élèves les plus performants et les moins performants et écart entre les résultats en mathématiques des élèves issus de l'immigration et ceux des élèves autochtones	8
Graphique 4. Pourcentage des 15-29 ans scolarisés et non scolarisés, par niveau d'études et situation au regard de l'emploi	10
Graphique 5. L'environnement d'apprentissage.....	12
Graphique 6. Pourcentage d'élèves de 15 ans scolarisés dans un établissement dont le directeur indique utiliser les évaluations des élèves dans l'année modale nationale pour effectuer les tâches suivantes	14
Graphique 7. Pourcentage de décisions prises à chaque niveau de gouvernance dans les établissements publics du premier cycle du secondaire	16
Graphique 8. Dépenses au titre des établissements en pourcentage du PIB, selon le niveau d'enseignement	18

Coups de projecteur

Coup de projecteur 1. Le point de vue de l'Union européenne : Le système d'éducation et de formation du Luxembourg et la stratégie Europe 2020	6
Coup de projecteur 2. Réformer l'enseignement fondamental.....	12
Coup de projecteur 3. Encourager les partenariats pour améliorer l'enseignement scolaire	16
Politiques et pratiques récentes.....	18



PERSPECTIVES DES POLITIQUES DE L'ÉDUCATION

Ce **profil de la politique de l'éducation** au Luxembourg fait partie de la série des *Perspectives des politiques de l'éducation*, qui présente une analyse comparative des politiques et des réformes du secteur éducatif dans l'ensemble des pays de l'OCDE. À partir de la somme considérable des données comparatives et sectorielles disponibles au sein de l'Organisation dans ce domaine, la série offre une perspective comparative des politiques éducatives en fournissant une analyse du contexte, des défis et des politiques de chaque pays en matière d'éducation (profils de la politique de l'éducation), une analyse des tendances internationales et des informations sur les politiques et les réformes dans des domaines particuliers. Outre les profils par pays, la série comprend également une publication périodique. Le premier volume, *Perspectives des politiques de l'éducation 2015 : Les réformes en marche*, a été publié en janvier 2015.

Imaginé à l'intention **des décideurs politiques, des analystes et des professionnels de l'éducation** qui recherchent des informations et des analyses sur les politiques éducatives tenant compte de l'importance du contexte national, ces profils par pays proposent une analyse constructive des politiques éducatives dans un format comparable. Chaque profil présentera le contexte et la situation du secteur éducatif du pays concerné et étudiera ses enjeux et les actions entreprises, sur la base de six leviers d'action qui permettent l'amélioration du système éducatif :

- **Élèves** : comment améliorer les résultats de tous les élèves 1) en termes d'équité et de qualité, et 2) en vue de bien préparer leur avenir
- **Établissements** : comment améliorer la qualité à travers 3) l'amélioration des établissements scolaires et 4) l'évaluation
- **Système** : comment le système éducatif est-il organisé 5) en termes de gouvernance, et 6) en termes de financement de la politique éducative.

Certains profils par pays mettent en lumière, dans des encadrés spécifiques, des problématiques particulières afin d'attirer l'attention sur des mesures spécifiques qui semblent prometteuses ou montrent des résultats positifs et pourraient être utiles dans d'autres pays.

Nous remercions tout particulièrement le Gouvernement du Luxembourg pour sa participation active lors des consultations et de ses observations constructives sur le rapport. Nous remercions également la Commission européenne pour son précieux soutien analytique et financier concernant l'élaboration des 11 profils par pays OCDE-UE sur la période 2015-16.

Auteurs : Ce profil par pays a été rédigé par Judith Peterka (auteur principal), Beatriz Pont, Diana Toledo Figueroa, Bojana Jankova and Sylvain Fraccola (statistiques et conception), de l'équipe des Perspectives des politiques de l'éducation de la Division Conseil et mise en œuvre des politiques éducatives, sous la direction de Richard Yelland. Sophie Limoges et Susan Copeland ont apporté leur aide à la rédaction. Ce profil a bénéficié des connaissances et de l'expertise de nombreuses équipes de projet de la Direction de l'éducation et des compétences à l'OCDE, que nous remercions chaleureusement. Lisette Schermer, Livia Ruszthy et Mónica Képe-Holmberg ont participé au projet pour le compte de la Direction générale de l'éducation et de la culture de la Commission européenne.

Sources : Le profil repose sur les indicateurs de l'OCDE utilisés dans le cadre du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA), le Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PIAAC) et la publication annuelle *Regards sur l'éducation*. Il se réfère à des études nationales et thématiques telles que les travaux de l'OCDE sur l'éducation et l'accueil des jeunes enfants, les enseignants, la direction d'établissement et l'évaluation, en vue d'améliorer les résultats scolaires, l'équité et la qualité dans l'enseignement, la gouvernance des systèmes éducatifs complexes, l'éducation et la formation professionnelles et l'enseignement supérieur. La plupart de ces informations et documentations peuvent être consultées sur le site du projet « GPS » de l'OCDE sur l'éducation : <http://qpseducation.oecd.org>.

La plupart des chiffres mentionnés dans les différentes parties renvoient à l'annexe B, qui présente un tableau des principaux indicateurs liés aux différentes sources utilisées dans le profil. Des hyperliens vers les publications citées sont inclus tout au long du texte afin d'en faciliter la lecture, ainsi que dans la rubrique consacrée aux références principales et complémentaires, qui présente à la fois des sources internes et externes à l'OCDE.

Pour de plus amples informations, voir le site de la Direction de l'éducation et des compétences de l'OCDE (www.oecd.org/edu) et ses pages web relatives aux Perspectives des politiques de l'éducation (www.oecd.org/edu/policyoutlook.htm), mais aussi les pages web de la Commission européenne consacrées au Suivi de l'éducation et de la formation (http://ec.europa.eu/education/tools/et-monitor_fr.htm) et au réseau Eurydice (https://webgate.ec.europa.eu/fpfis/mwikis/eurydice/index.php/Luxembourg_fr:Aper%C3%A7u_des_principaux_%C3%A9l%C3%A9ments).



LES POINTS CLÉS

Contexte éducatif du Luxembourg

Élèves : Malgré un investissement conséquent dans l'éducation, le Luxembourg a obtenu des résultats légèrement inférieurs à la moyenne de l'OCDE à l'enquête PISA 2012, et l'impact du milieu socioéconomique des élèves sur leurs résultats en mathématiques est supérieur à la moyenne de l'OCDE. Au fil des enquêtes PISA, le Luxembourg a amélioré ses résultats en compréhension de l'écrit, tandis que ses performances en mathématiques et en sciences sont restées inchangées. L'enseignement préprimaire commence à l'âge de 3 ans, le taux d'inscription des enfants de 4 ans étant supérieur à la moyenne. La scolarité est obligatoire de 4 à 16 ans, ce qui correspond à l'enseignement primaire et secondaire du premier cycle et à une partie des niveaux préprimaire et secondaire du deuxième cycle. Avec un système éducatif multilingue et une grande proportion d'élèves issus de l'immigration, certaines pratiques systémiques (comme la sélection des élèves, le redoublement, le choix de l'établissement et l'orientation précoce des élèves à l'âge de 12 ans) peuvent nuire à l'équité si elles ne sont pas gérées avec soin. Le taux de réussite au niveau du deuxième cycle du secondaire est supérieur à la moyenne de l'OCDE. Le Luxembourg affiche un taux de participation aux programmes d'éducation et de formation professionnelles (EFP) du deuxième cycle du secondaire supérieur à la moyenne, même si le taux d'achèvement des programmes d'enseignement professionnel reste inférieur à la moyenne de l'OCDE. Une proportion d'élèves supérieure à la moyenne de l'OCDE accède à l'enseignement supérieur, ce qui s'explique en partie par la population internationale très instruite qui vit au Luxembourg. Au niveau de l'enseignement supérieur, parmi les pays de l'OCDE, le Luxembourg compte la plus grande part d'étudiants internationaux et la plus grande part d'étudiants nationaux inscrits dans des établissements à l'étranger. Le chômage touche peu les étudiants lorsqu'ils arrivent sur le marché du travail.

Établissements : Au Luxembourg, l'autonomie des établissements d'enseignement est inférieure à la moyenne de l'OCDE en ce qui concerne les décisions relatives au programme et à l'évaluation ainsi qu'à l'allocation des ressources (y compris l'embauche et le licenciement des enseignants). Les enseignants du premier cycle du secondaire sont tenus de suivre un programme de formation initiale qui comprend un stage pratique obligatoire, de réussir le concours d'entrée dans la profession, et de suivre une formation continue. Les chefs d'établissement ne sont pas tenus de suivre une formation spéciale. En fait, le métier de chef d'établissement n'est pas officiellement reconnu. Les conditions d'enseignement pour les enseignants du primaire et du secondaire sont les suivantes : des effectifs par classe comparativement peu nombreux, un temps d'instruction plus long que la moyenne de l'OCDE, et les salaires les plus élevés parmi les pays de l'OCDE. L'évaluation des enseignants n'est pas régie par la loi et il n'existe aucune procédure ou directive officielle pour évaluer les performances des enseignants permanents. Cependant, depuis 2015, tous les fonctionnaires (y compris les enseignants) doivent prendre part à une évaluation au moins trois fois dans leur carrière. L'évaluation des établissements d'enseignement consiste essentiellement en des autoévaluations menées en interne, qui répondent à des critères nationaux stricts et dont la réalisation est facilitée par des mécanismes de soutien.

Système : Le gouvernement central est responsable de l'éducation et prend la majorité des décisions relatives à l'enseignement secondaire du premier cycle. Le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENJE) est responsable de la planification et de la gestion de l'enseignement scolaire et fixe les priorités des politiques éducatives. Le Luxembourg affiche le coût salarial des enseignants par élève le plus élevé de la zone OCDE, depuis l'enseignement primaire jusqu'au deuxième cycle du secondaire. Dans l'enseignement supérieur, l'aide financière pour étudier à l'étranger a joué un rôle important étant donné qu'il n'y avait pas d'université au Luxembourg jusqu'en 2003. Une aide financière publique existe pour les ressortissants nationaux étudiants du supérieur et les enfants des travailleurs transfrontaliers.

Enjeux et objectifs clés

Avec un système éducatif multilingue, le Luxembourgeois pourrait développer davantage des mesures systémiques qui visent à remédier au taux élevé de redoublement et à aider les enfants issus de familles à faible revenu et/ou de langue étrangère. Les programmes d'éducation et de formation professionnelles devraient être davantage mis en adéquation avec les besoins du marché du travail pour faciliter le passage de l'école à la vie active. Pour consolider la profession enseignante, le Luxembourg devrait mettre en place une structure de carrière efficace ainsi que des dispositifs particuliers pour indiquer aux enseignants ce qu'on attend d'eux et les encourager à s'améliorer et à évoluer. Le Luxembourg doit également améliorer son système d'évaluation global et renforcer ses capacités d'évaluation dans les établissements d'enseignement. Trouver le juste équilibre entre autonomie, responsabilité et soutien, dans le but de mieux répondre aux besoins des élèves et des établissements et d'améliorer les résultats des élèves, permettrait également de perfectionner le système éducatif du Luxembourg.

Sélection de mesures prises par les pouvoirs publics

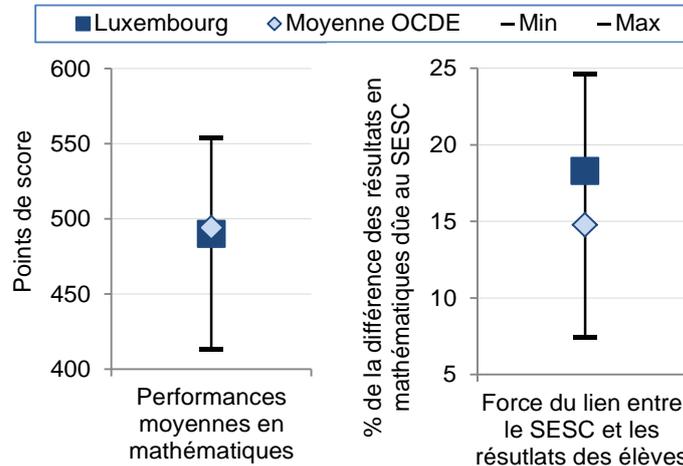
La [réforme de la formation professionnelle](#) (2008, modifiée en 2014) vise à améliorer la qualité de l'offre d'EFP dans le secondaire. Parmi les changements introduits figurent la mise en place d'une compensation financière pendant le stage pratique ou l'apprentissage et l'extension de la formation de base à toutes les activités et professions. La collaboration plus étroite entre les secteurs public et privé, dans le cadre du comité à la formation professionnelle, a pour but de veiller à ce que les programmes d'EFP répondent aux besoins du marché du travail.

La [réforme de l'école fondamentale](#) (2009) a introduit des nouveautés dans plusieurs domaines d'action, notamment l'instauration de cycles d'apprentissage de deux ans, l'élargissement de l'autonomie des établissements avec des responsabilités pédagogiques supplémentaires confiées aux enseignants, la participation accrue des parents, les nouvelles approches de l'évaluation des élèves, et l'obligation pour chaque établissement d'établir un plan de réussite scolaire (essentiellement aux niveaux préprimaire et primaire).



Le Luxembourg a obtenu des résultats inférieurs à la moyenne en mathématiques, en compréhension de l'écrit et en sciences au test PISA de 2012. Au fil des enquêtes PISA, les résultats en compréhension de l'écrit se sont améliorés, tandis qu'ils n'ont pas changé en mathématiques et en sciences. L'impact du statut socioéconomique des élèves sur leurs résultats en mathématiques est supérieur à la moyenne de l'OCDE (18.3 %, par rapport à la moyenne de l'OCDE de 14.8 %) et a augmenté entre 2003 et 2012.

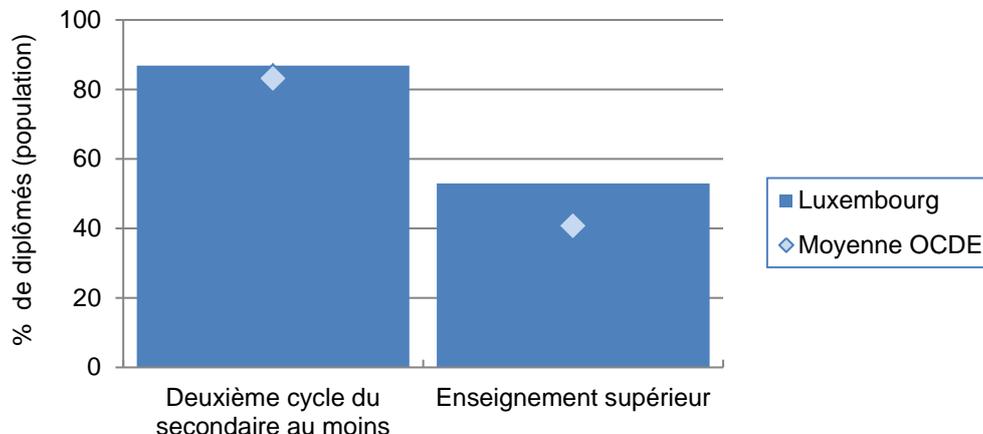
Graphique 1. Performances des élèves de 15 ans en mathématiques, lien entre leurs résultats et leur statut économique, social et culturel (SESC) (PISA 2012)



Note : « Min »/« Max » correspondent aux pays de l'OCDE affichant les valeurs les plus basses/les plus élevées.
Source : Résultats du PISA 2012 : Savoirs et savoir-faire des élèves (Volume I) : Performance des élèves en mathématiques, en compréhension de l'écrit et en sciences, PISA, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264208827-fr>.

Au Luxembourg, la part des 25-34 ans qui sont au moins titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires est supérieure à la moyenne de l'OCDE (87 %, par rapport à la moyenne de l'OCDE de 83 %). Environ 53 % des 25-34 ans sont diplômés de l'enseignement supérieur (par rapport à la moyenne de l'OCDE de 41 %) (graphique 2). Il s'agit du troisième taux le plus élevé pour ce groupe d'âge parmi les pays de l'OCDE (graphique 2). Entre 2000 et 2014, le taux de diplômés de l'enseignement supérieur au Luxembourg a plus que doublé. Ces résultats sont liés à la proportion importante d'étudiants internationaux au Luxembourg (voir Préparer les étudiants pour l'avenir) et à la population très éduquée née à l'étranger qui vit et travaille dans le pays. En fait, près de 60 % des résidents nés à l'étranger qui ont entre 30 et 34 ans sont diplômés du supérieur, contre 42.5 % des individus nés au Luxembourg.

Graphique 2. Pourcentage des 25-34 ans ayant au moins un diplôme de fin d'études secondaires ou étant diplômés du supérieur, 2014



Source : OCDE(2015), Regards sur l'éducation 2015 : Les indicateurs de l'OCDE, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/eag-2015-fr>.



**Coup de projecteur 1. Le point de vue de l'Union européenne :
Le système d'éducation et de formation du Luxembourg et la stratégie Europe 2020**

Dans le cadre de la stratégie de l'Union européenne (UE) en faveur de la croissance et de l'emploi, [Europe 2020](#), l'éducation et la formation sont reconnues comme étant un domaine d'action fondamental pour contribuer à la croissance économique et à l'inclusion sociale en Europe. L'Union européenne fixe un double objectif dans l'éducation d'ici à 2020 : abaisser le taux de sortie précoce du système scolaire à moins de 10 %, et faire en sorte qu'au moins 40 % des 30-34 ans soient titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur ou équivalent. Les pays définissent leurs propres objectifs nationaux en la matière. Le suivi des objectifs de la stratégie Europe 2020 est assuré par l'Union européenne dans le cadre de son examen annuel des principaux enjeux de l'économie et de la croissance.

Le [rapport 2016 pour le Luxembourg dans le contexte du semestre européen](#) a mis en évidence un certain nombre de points clés dans le domaine de l'éducation :

- Les performances des élèves dans les compétences de base, mesurées par le programme international de l'OCDE pour le suivi des acquis des élèves (PISA) de 2012, sont systématiquement inférieures à la moyenne de l'UE en mathématiques, en compréhension de l'écrit et en sciences. Ces résultats en dessous de la moyenne s'expliquent principalement par les difficultés rencontrées par les élèves défavorisés sur le plan socioéconomique. La situation socioéconomique est à son tour mise en corrélation avec un passé migratoire. Ces corrélations sont visibles non seulement dans l'acquisition des compétences, mais aussi en ce qui concerne l'abandon scolaire, qui est relativement fréquent chez les élèves issus de l'immigration. La réforme présentée de l'enseignement secondaire comprend une série de mesures pour accompagner les élèves défavorisés et réduire le décrochage scolaire.
- La tradition trilingue du Luxembourg semble s'ajouter aux difficultés rencontrées par les enfants issus d'un milieu socioéconomique défavorisé. Les difficultés créées par la langue d'enseignement conduisent à des échecs dans d'autres disciplines pour de nombreux élèves. Pour améliorer les chances des enfants issus de l'immigration, diverses mesures de soutien linguistique sont prévues dans le projet de loi de 2015 sur la jeunesse, notamment une préparation linguistique pour les enfants âgés de 1 an à 3 ans.
- Le Luxembourg affiche un très fort taux d'inscription dans les services d'éducation et d'accueil de la petite enfance (97.9 % pour la tranche des 4 ans et plus), ce qui constitue un moyen efficace pour réduire l'échec scolaire au cours des années ultérieures. Cette participation devrait encore augmenter par la mise en place d'un accès gratuit à ces services à compter de septembre 2016.
- L'adaptation de l'enseignement et de la formation professionnels aux besoins en constante évolution du marché du travail constitue un autre défi. Le Luxembourg dispose de parcours de formation professionnelle fondés sur l'alternance, mais certaines de ces filières continuent d'être principalement axées sur l'enseignement scolaire (23.5 % des élèves suivant une formation professionnelle initiale participent à un programme en alternance [école/entreprise] par rapport à 26.5 % dans l'UE).
- Le taux global de participation des adultes à l'apprentissage tout au long de leur vie (14 % en 2014) est supérieur à la moyenne de l'UE (9 %) et proche de l'objectif moyen (15 %) fixé dans le cadre « Éducation et formation » de la stratégie Europe 2020. Cependant, pour les adultes n'ayant pas un niveau d'éducation élevé, ce taux n'est que de 7.3 %. Une campagne a été lancée afin d'encourager la participation aux programmes d'enseignement pour adultes.



ÉQUITÉ ET QUALITÉ : LES OBSTACLES SYSTÉMIQUES À L'ÉQUITÉ

Les performances globales du Luxembourg au test PISA 2012 sont inférieures à la moyenne de l'OCDE, et les **indicateurs d'équité** pour les jeunes de 15 ans sont moins favorables que dans la plupart des autres pays de l'OCDE. Les résultats des élèves au test PISA 2012 se sont améliorés en compréhension de l'écrit par rapport aux précédentes enquêtes PISA, et sont restés inchangés en mathématiques et en sciences. La part des élèves les plus performants est légèrement inférieure à la moyenne de l'OCDE (11.2 % des élèves atteignent au moins le niveau 5, par rapport à la moyenne de l'OCDE de 12.6 %). La part des élèves les moins performants a augmenté depuis 2003 et dépasse la moyenne de l'OCDE (24.3 % des élèves n'atteignent pas le niveau 2 de compétences, par rapport à la moyenne de l'OCDE de 23.0 %) (graphique 3). Au test PISA 2012, l'impact du statut socioéconomique sur les performances des élèves au Luxembourg était supérieur (18.3 %) à la moyenne de l'OCDE (14.8 %) (graphique 1). Les écarts de performance entre les établissements scolaires expliqués par le statut socioéconomique des élèves et des établissements sont les plus importants de la zone OCDE. Les écarts de résultats en mathématiques entre les filles et les garçons au test PISA 2012 étaient également plus prononcés au Luxembourg, les garçons dépassant les filles de 25 points, par rapport à la moyenne de l'OCDE de 12 points.

L'éducation et l'accueil des jeunes enfants (EAJE) peuvent favoriser une plus grande équité dans le système. L'offre pour les moins de 3 ans est assurée par des crèches ou des assistantes parentales. À partir de 3 ans, les enfants peuvent participer à un programme facultatif d'enseignement précoce, que les communes doivent dispenser gratuitement. La scolarité obligatoire commence à l'âge de 4 ans avec l'enseignement préscolaire. En 2013, 71 % environ des enfants de 3 ans et 99 % des enfants de 4 ans participaient à un programme d'éducation de la petite enfance (un chiffre proche de la moyenne de l'OCDE de 74 % pour les enfants de 3 ans et supérieur à la moyenne de l'OCDE de 88 % pour les enfants de 4 ans). L'offre éducative à ce niveau est essentiellement publique. Une grande majorité d'élèves dans l'éducation préprimaire (90 %) fréquentent des établissements publics, un chiffre bien supérieur à la moyenne de l'OCDE de 61 %.

Dans le cadre d'un système éducatif multilingue, certaines mesures **systémiques**, comme l'orientation précoce, la sélection des élèves, le choix de l'établissement scolaire et le redoublement, peuvent nuire à l'équité si elles ne sont pas gérées de façon appropriée. La scolarité est obligatoire de 4 à 16 ans au Luxembourg, et l'enseignement est dispensé dans des langues différentes à mesure que les élèves progressent dans le système. L'enseignement préprimaire est dispensé en luxembourgeois, l'enseignement primaire en allemand, et la majeure partie de l'enseignement secondaire en français ou en allemand. L'enseignement supérieur est dispensé en allemand, en anglais et en français. D'après une [étude de l'OCDE](#), certains élèves, notamment les élèves issus de l'immigration récemment arrivés, éprouvent des difficultés à s'adapter à la multiplicité des langues d'instruction du système éducatif. L'orientation commence à l'âge de 12 ans, à l'entrée dans le secondaire (par rapport à la moyenne de l'OCDE de 14 ans) et repose sur le dossier scolaire des élèves et les rapports des établissements fréquentés précédemment. Le choix de l'établissement scolaire est limité par le biais de la sectorisation dans le premier cycle du secondaire, mais cette pratique est courante dans le deuxième cycle. Le Luxembourg, dont 35 % des jeunes de 15 ans déclarent avoir redoublé au moins une année du primaire ou du secondaire, affiche le deuxième taux de redoublement le plus élevé des pays de l'OCDE (plus du double de la moyenne de l'OCDE de 13 %). Les données de l'OCDE indiquent que le redoublement peut être particulièrement coûteux et risque de contribuer au décrochage scolaire des étudiants concernés.

Le Luxembourg devrait œuvrer à **réduire la ségrégation scolaire** liée à la situation des élèves, à leur statut socioéconomique; à la langue qu'ils parlent à la maison ou s'ils sont issus de l'immigration. En 2012, près de la moitié des effectifs d'élèves au Luxembourg était issue de l'immigration, par rapport à la moyenne de l'OCDE de 11 %. L'écart de performances au test PISA 2012 entre les élèves issus de l'immigration et les autres, après contrôle du statut socioéconomique, était plus faible que dans les autres pays de l'OCDE (10 points, par rapport à la moyenne de l'OCDE de 21 points) (graphique 3), mais au Luxembourg les élèves issus de l'immigration étaient plus nombreux à fréquenter des établissements défavorisés que dans les autres pays de l'OCDE (58 %, par rapport à la moyenne de l'OCDE de 16 %). D'après une [étude nationale](#), 14 % des élèves défavorisés sur le plan socioéconomique fréquentaient un établissement d'enseignement secondaire général, contre 46 % des élèves moins défavorisés. L'étude montre aussi que les élèves qui ne parlent ni luxembourgeois ni allemand à la maison font face à de plus grandes inégalités scolaires.

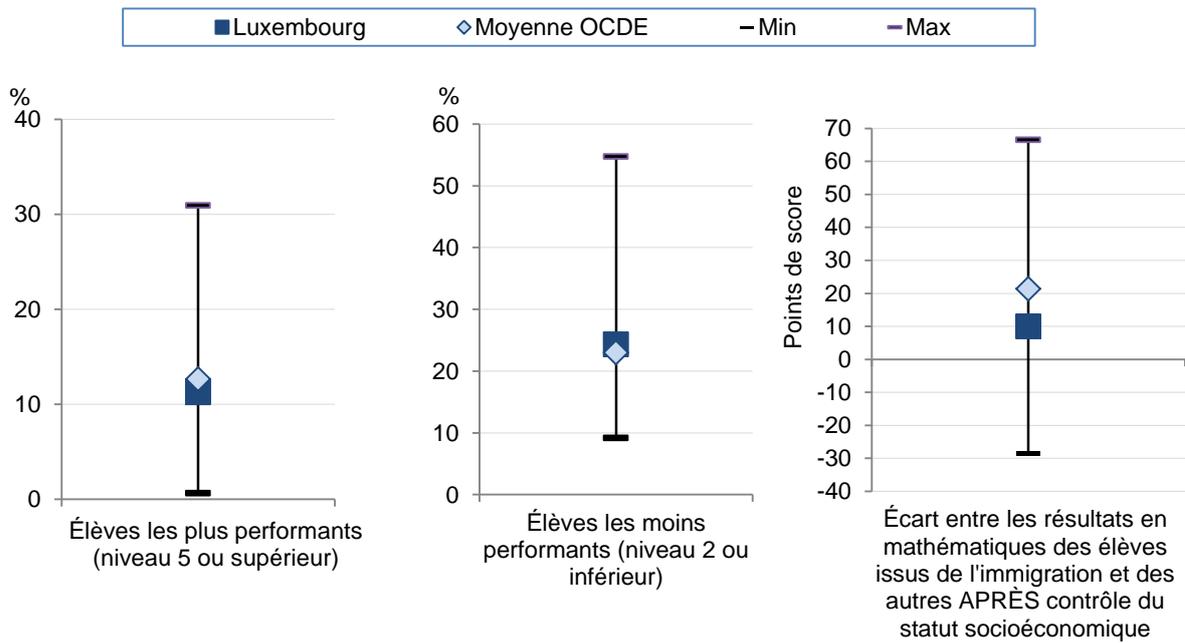
Le défi : Examiner plus profondément les mesures systémiques, en particulier le redoublement, et orienter l'aide vers les enfants des familles à faible revenu et parlant une langue étrangère.

Politiques et pratiques récentes

Face au nombre accru de migrants et de réfugiés qui arrivent en Europe depuis le milieu de l'année 2015, une [équipe spéciale](#) organise l'enseignement formel et non formel et le soutien linguistique pour les enfants des réfugiés et coordonne leur intégration dans l'enseignement ordinaire. Les principales responsabilités de cette équipe spéciale consistent à faciliter l'inscription des élèves réfugiés et l'interprétation linguistique pour les aider à s'intégrer dans leur nouvel environnement d'apprentissage, à fournir une aide financière aux autorités locales qui servent les intérêts des élèves réfugiés, à traduire les certificats scolaires officiels, à offrir une formation spéciale aux enseignants des élèves réfugiés, et à créer des supports pédagogiques pour les effectifs d'élèves réfugiés et leurs enseignants.



Graphique 3. Pourcentage des élèves les plus performants et les moins performants et écart entre les résultats en mathématiques des élèves issus de l'immigration et ceux des élèves autochtones, PISA 2012



Note : « Min »/« Max » font référence aux pays de l'OCDE enregistrant les valeurs les moins élevées/les plus élevées.

Source : OCDE (2014), *Résultats du PISA 2012 : Savoirs et savoir-faire des élèves (Volume I) : Performance des élèves en mathématiques, en compréhension de l'écrit et en sciences*, PISA, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264208827-fr>.



PRÉPARER LES ÉTUDIANTS À L'AVENIR : NIVEAUX DE FORMATION ÉLEVÉS

Les perspectives du marché du travail peuvent largement influencer la décision de poursuivre des études ou non. Au Luxembourg, le taux d'emploi des 25-64 ans, tous niveaux de formation confondus, est supérieur à la moyenne de l'OCDE (76 %, par rapport à la moyenne de l'OCDE de 73 %). Il est le plus élevé chez les 25-64 ans titulaires d'un master ou équivalent (89 %, par rapport à la moyenne de l'OCDE de 87 %). Dans la zone OCDE, le Luxembourg enregistre également la deuxième part la plus faible des 15-29 ans sans emploi, ne suivant ni études ni formation (8.2 %).

L'enseignement secondaire du deuxième cycle au Luxembourg consiste en une formation générale et une formation technique. Cette différenciation se fonde sur une séparation antérieure des formations dans le premier cycle du secondaire, mais des passerelles existent entre les deux filières en fonction des résultats des élèves. À la fin de l'enseignement secondaire général et de certains programmes d'enseignement secondaire technique, les élèves reçoivent un diplôme de fin d'études secondaires, qui est nécessaire pour accéder à l'enseignement supérieur. Le taux de diplômés du deuxième cycle du secondaire chez les 25-34 ans est plus élevé au Luxembourg que dans les autres pays de l'OCDE (87 %, par rapport à la moyenne de l'OCDE de 83 %). L'orientation professionnelle fait partie du programme d'études secondaires, avec des activités contribuant à développer les compétences des élèves en matière de prise de décisions et d'organisation de leur carrière, et un stage en milieu professionnel est obligatoire.

Au Luxembourg, **l'éducation et la formation professionnelles (EFP)** reposent sur un système d'alternance qui allie la formation dispensée à l'école, l'apprentissage en milieu professionnel dans le secteur privé et public et la coopération internationale avec les pays voisins. Au niveau du deuxième cycle du secondaire, la part des élèves qui s'inscrivent dans des programmes d'EFP est plus importante au Luxembourg (ce sont principalement des élèves issus de l'immigration) que dans les autres pays de l'OCDE (60 %, par rapport à la moyenne de l'OCDE de 46 %). Dans le même temps, le taux de réussite dans l'EFP est faible : 29 % des élèves suivant un programme professionnel achèvent leur formation dans les délais escomptés (par rapport à la moyenne de l'OCDE de 64 %) et, deux ans après l'obtention prévue du diplôme, le taux d'achèvement reste inférieur à la moyenne de l'OCDE (64 %, par rapport à 79 %). Les élèves des programmes d'EFP ont le choix entre trois filières qui conduisent à l'enseignement supérieur ou à une formation de maître-artisan. Dans l'enseignement supérieur, l'EFP est dispensée dans le cadre de cycles courts qui conduisent à l'obtention d'un brevet de technicien supérieur (BTS). D'après un [rapport de la Commission européenne](#), l'enseignement professionnel au Luxembourg ne fournit pas assez aux jeunes les compétences nécessaires sur le marché du travail.

Le Luxembourg affiche des taux élevés de diplômés de **l'enseignement supérieur** et une grande mobilité internationale des étudiants, en partie parce que le pays ne possédait pas d'université jusqu'en 2003 (voir Gouvernance). En 2012, 53 % des 25-34 ans faisaient des études supérieures au Luxembourg par rapport à la moyenne de 41 % dans la zone OCDE. Les diplômés du supérieur peuvent espérer gagner en moyenne 50 % de plus que ceux qui ne sont titulaires que d'un diplôme de fin d'études secondaires (un chiffre supérieur à la moyenne de l'OCDE de 41 %). Le taux de diplômés du supérieur a progressé plus rapidement chez les cohortes plus jeunes, l'écart entre les 25-34 ans et les 55-64 ans étant de 23 points de pourcentage (par rapport à l'écart moyen de 16 points de pourcentage dans l'OCDE). Dans l'enseignement supérieur, parmi les pays de l'OCDE, le Luxembourg enregistre la part la plus importante d'étudiants internationaux (44 %, par rapport à la moyenne de l'OCDE de 9 %), et la part la plus élevée d'étudiants nationaux inscrits dans des établissements d'enseignement à l'étranger (68 %, soit bien au-dessus de la moyenne de l'OCDE de 2 %).



Le défi : Améliorer le taux de réussite à la fin du deuxième cycle du secondaire et renforcer le lien entre l'EFP et le marché du travail

Politiques et pratiques récentes

La réforme de la formation professionnelle (2008, modifiée en 2014) vise à améliorer la qualité de l'offre d'EFP dans les établissements d'enseignement secondaire. Parmi les modifications figurent la simplification de la progression des élèves et l'amélioration de l'accès à des modules qui préparent aux études techniques supérieures ; l'extension de la formation de base à toutes les activités et à toutes les professions et l'introduction d'une compensation financière durant les périodes de stages ou d'apprentissage. L'État et le secteur privé collaborent dans le cadre du Comité à la formation professionnelle pour veiller à ce que les programmes d'EFP répondent aux besoins du marché du travail. Les programmes d'études sont élaborés par des Commissions nationales de formation, qui se composent de représentants des établissements d'enseignement secondaire et des entreprises.

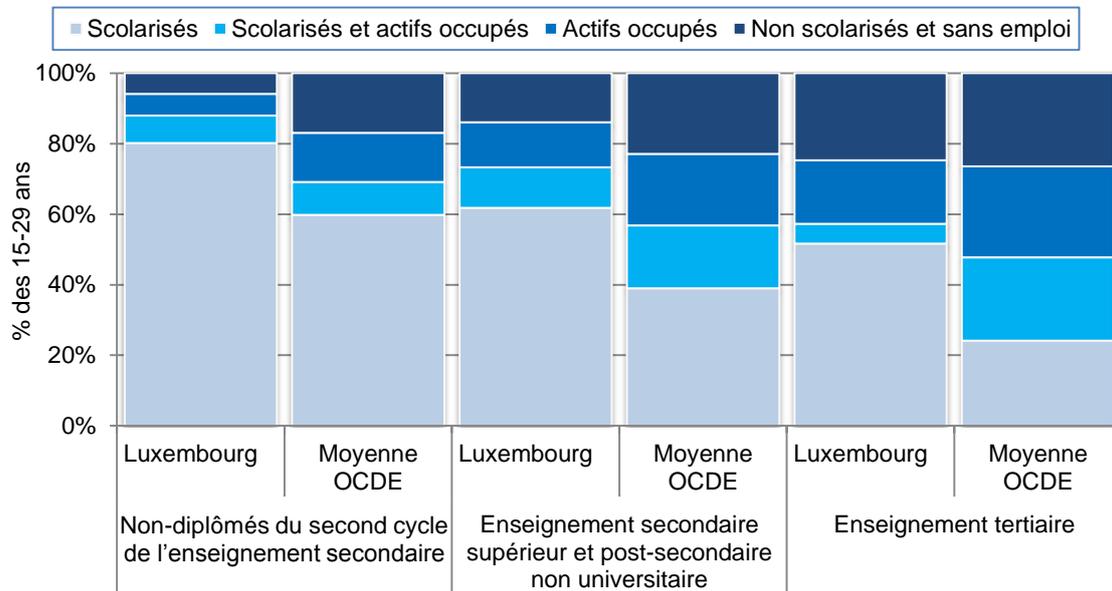
L'École de la deuxième chance (E2C, 2008) a été créée pour offrir une nouvelle chance aux jeunes (16-30 ans) qui ont abandonné l'école avant d'obtenir un diplôme suffisant pour entrer sur le marché du travail ou pour poursuivre des études supérieures.

La Maison de l'orientation (2012) regroupe l'ensemble des centres d'orientation scolaire et professionnelle pour offrir un service cohérent aux élèves et aux adultes. Afin d'améliorer les services d'orientation dans les établissements d'enseignement, le projet pilote L'orientation scolaire et professionnelle (2015) a été mis en œuvre dans six lycées.

La Garantie pour la jeunesse du Luxembourg (2014) a été établie par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENJE) conformément aux recommandations du Conseil de l'UE. Le dispositif propose des programmes individuels aux 16-24 ans pour poursuivre leurs études ou entrer sur le marché du travail.

Le Luxembourg, la Belgique et les Pays-Bas ont signé une Convention sur la reconnaissance des diplômes de l'enseignement supérieur (2015). Les titulaires d'un diplôme de bachelor ou de master bénéficieront de la sécurité juridique de la reconnaissance automatique de leur diplôme. Cette mesure facilitera la mobilité pour étudier et travailler dans la région du Benelux.

Graphique 4. Pourcentage des 15-29 ans scolarisés et non scolarisés, par niveau d'études et situation au regard de l'emploi, 2014



NEET : Jeunes qui ne sont ni en emploi, ni scolarisés, ni en formation.

Source : OCDE (2015), *Regards sur l'éducation 2015 : Les indicateurs de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/eag-2015-fr>.



L'AMÉLIORATION DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES : DES CONDITIONS D'ENSEIGNEMENT FAVORABLES POUR UNE PROFESSION JEUNE

Les environnements d'apprentissage au Luxembourg accueillent 98 000 élèves, d'après un [rapport de 2015 du MENJE](#). Le Luxembourg compte 167 écoles fondamentales publiques et privées ainsi que 42 établissements d'enseignement secondaire. Les élèves ont plus d'heures de cours obligatoires par an au primaire (924 heures, par rapport à la moyenne de l'OCDE de 794 heures) que dans le premier cycle du secondaire (845 heures, par rapport à la moyenne de l'OCDE de 905 heures).

Les chefs d'établissement assurent des fonctions différentes selon le niveau d'enseignement. Ils ne sont pas tenus de suivre une formation spéciale et, dans les écoles fondamentales (enseignement préscolaire et primaire), cette fonction n'est pas officiellement reconnue. Ce sont les inspecteurs de l'autorité éducative locale qui assument la fonction de chef d'établissement pour plusieurs écoles fondamentales. Parmi les conditions à remplir pour devenir inspecteur figurent au moins cinq années d'expérience de l'enseignement, un master en éducation, la réussite du concours national de recrutement et deux années d'initiation pratique. Les inspecteurs sont épaulés par le président élu de chaque comité d'école. Les chefs d'établissement (un par établissement d'enseignement secondaire) relèvent directement du MENJE. Ils mettent en œuvre le programme d'études national, préparent et exécutent les projets pédagogiques des établissements et effectuent les évaluations internes des établissements. La mesure dans laquelle les chefs d'établissement au Luxembourg participent à l'encadrement pédagogique est inférieure à la moyenne de l'OCDE (graphique 5). Une [étude de l'OCDE](#) recommande au Luxembourg d'accorder une importance accrue à la formation initiale, au développement professionnel et à l'évaluation des chefs d'établissement pour renforcer leur mission de direction pédagogique.

Les enseignants du Luxembourg sont plus jeunes que la moyenne de l'OCDE, et rajeunissent de plus en plus. Au niveau du premier cycle du secondaire, les enseignants de moins de 30 ans y sont deux fois plus nombreux que dans les autres pays de l'OCDE. La proportion d'enseignants du premier cycle du secondaire âgés de plus de 50 ans a diminué de 2.6 % entre 2005 et 2013, tandis que dans les autres pays de l'OCDE pour lesquels des données sont disponibles, leur part a augmenté de 1.5 %. Pour entrer dans la profession, les enseignants des écoles fondamentales doivent décrocher un diplôme sanctionnant quatre années de formation à l'enseignement, délivré par l'Université du Luxembourg. Les enseignants du secondaire doivent posséder un diplôme pertinent de l'enseignement supérieur et avoir suivi un programme de deux ans sur la pédagogie. Tous les enseignants doivent avoir une bonne connaissance des trois langues officielles (luxembourgeois, allemand et français). L'accès à la profession n'est octroyé qu'aux enseignants qui réussissent le concours national de recrutement et qui effectuent avec succès trois années de période probatoire. Les enseignants sont tenus de suivre huit heures de développement professionnel chaque année scolaire. La carrière d'enseignant est relativement linéaire, offrant peu de perspectives de promotion, de reconnaissance ou de responsabilité plus officielle, et le barème des salaires dépend des années de service. Le Luxembourg pourrait tirer parti de l'élaboration de normes d'enseignement et de la création d'une structure de carrière qui définisse les étapes du développement professionnel pour les enseignants.

Les conditions d'enseignement au Luxembourg sont les suivantes : des effectifs par classe inférieurs à la moyenne et des salaires globalement plus élevés pour les enseignants. Les établissements d'enseignement secondaire du premier cycle au Luxembourg comptent en moyenne 19 élèves par classe (soit 5 élèves de moins que la moyenne OCDE de 24). Les salaires des enseignants du primaire ont augmenté de 40 % entre 2005 et 2013 (la plus forte hausse dans l'OCDE), par rapport à la progression moyenne de 3 % dans les pays de l'OCDE. Après 15 ans d'expérience, les enseignants du deuxième cycle du secondaire au Luxembourg peuvent s'attendre à gagner plus du double du salaire moyen de leurs collègues dans les autres pays de l'OCDE. Les salaires des enseignants au Luxembourg se situent également bien au-dessus de la moyenne de l'OCDE si on les compare au revenu d'activité d'autres travailleurs possédant un niveau de formation analogue. Le salaire moyen des enseignants du primaire (prestations comprises) s'élève à 109 % du salaire moyen d'un travailleur ayant entre 25 et 64 ans et possédant un niveau d'études analogue (par rapport à la moyenne de l'OCDE de 80 %), et ce ratio est de 124 % pour le salaire des enseignants du secondaire (par rapport à la moyenne de l'OCDE de 86 % dans le premier cycle du secondaire et de 91 % dans le deuxième cycle du secondaire).



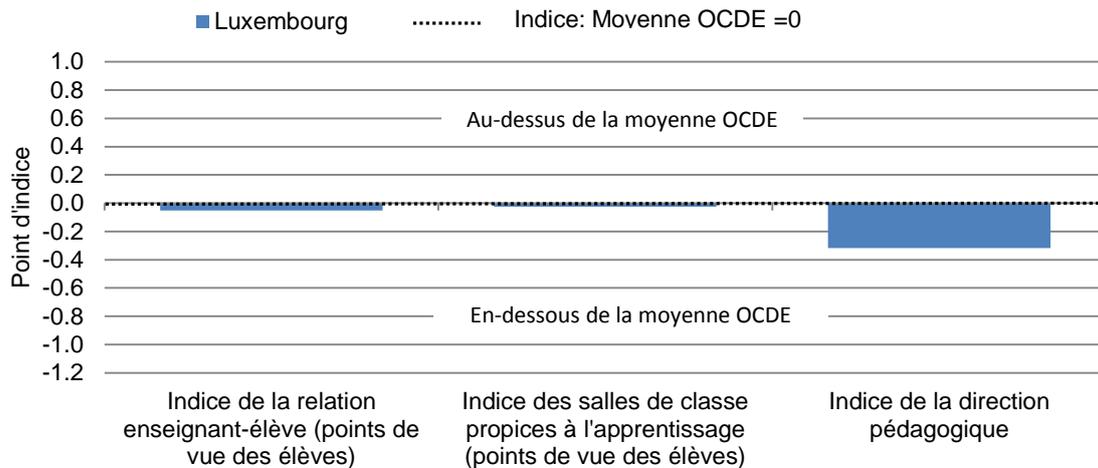
Le défi : Mettre en place une structure de carrière efficace et des dispositifs pour indiquer aux enseignants ce qu'on attend d'eux et les encourager à améliorer leur pratique ainsi qu'à évoluer en tant que professionnels de l'éducation.

Politiques et pratiques récentes

La [réforme de l'école fondamentale](#) (2009) a introduit divers changements (voir le coup de projecteur 2).

Les [réformes dans la fonction publique](#) (2015) ont instauré trois années obligatoires de formation d'initiation pour l'ensemble des fonctionnaires de l'administration publique, y compris les enseignants et le personnel socio-éducatif. Dans l'enseignement primaire, où cette période de formation n'était pas requise auparavant, un stage de trois ans sera instauré pour l'ensemble des enseignants. Dans l'enseignement secondaire et l'enseignement secondaire technique, la période de formation qui était auparavant de deux ans a été réorganisée et étendue à trois ans. Le gouvernement a créé l'[Institut de formation de l'Éducation nationale](#) (IFEN, 2015).

Graphique 5. L'environnement d'apprentissage, PISA 2012



Source : OCDE (2014), *Résultats du PISA 2012 : Les clés de la réussite des établissements d'enseignement (Volume IV) : Ressources, politiques et pratiques*, PISA, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264205369-fr>.

Coup de projecteur 2. Réformer l'enseignement fondamental

La [réforme de l'école fondamentale](#) (2009) a remplacé l'organisation traditionnelle en année scolaire par des cycles d'apprentissage de deux ans. Cette nouvelle structure vise à aider les enseignants à adapter leur enseignement aux rythmes et aux besoins de chaque élève et donne aux élèves davantage de temps pour acquérir les compétences requises. Cette réforme a également mis en place :

- une plus grande autonomie des établissements, les écoles étant en mesure de prendre des initiatives et de choisir leur matériel didactique ;
- l'obligation d'établir un plan de réussite scolaire (principalement aux niveaux préprimaire et primaire) définissant les objectifs des établissements en fonction des besoins des élèves ;
- des normes officielles concernant l'information des parents pour renforcer leur participation, y compris des réunions régulières entre enseignants et parents ;
- l'évaluation des élèves au cours du cycle d'apprentissage et en fin de cycle ;
- les « portfolios » individuels qui documentent les progrès de chaque élève.

En 2012, une [évaluation de la réforme de l'école fondamentale](#), réalisée par l'Université du Luxembourg, a organisé une enquête en ligne et interrogé les parties prenantes de l'éducation au Luxembourg, notamment les enseignants, les parents et les inspecteurs. L'équipe d'évaluation a recueilli des avis positifs sur cette réforme, mais a aussi relevé qu'il était nécessaire de modifier la façon dont elle était mise en œuvre. Le rapport d'évaluation comprend plusieurs recommandations pour l'action des pouvoirs publics.

À la suite d'une recommandation du rapport d'évaluation, le MENJE a mis au point un nouveau modèle de [bilan intermédiaire](#) par le biais d'un processus de consultation associant les équipes pédagogiques des écoles fondamentales. En 2014/15, les nouveaux bilans intermédiaires ont été mis à l'essai dans 30 écoles, et ils devraient être adoptés dans toutes les écoles fondamentales en septembre 2016.



LES SYSTÈMES D'ÉVALUATION POUR AMÉLIORER LES RÉSULTATS DES ÉLÈVES : PRIORITÉ À L'AUTOÉVALUATION DES ÉTABLISSEMENTS

Définir des stratégies **d'évaluation** efficaces est important pour améliorer les résultats des élèves mais aussi la qualité et l'équité du système éducatif. La responsabilité de l'évaluation du système éducatif incombe au ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENJE), qui détermine la qualité du système en établissant le programme national et les objectifs d'apprentissage et en assurant le suivi du système à différents niveaux. Un récent [examen de l'OCDE sur l'évaluation au Luxembourg](#) recommande au Luxembourg de définir un cadre d'évaluation plus cohérent, tout en renforçant les capacités dans l'ensemble du système.

Les évaluations du système visent à fournir des éléments d'appréciation sur l'état du système éducatif. Au sein du MENJE, le Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques (SCRIPT) joue un rôle majeur en étayant l'élaboration des politiques au niveau du système et des établissements. Le Service des statistiques et analyses recueille, compile et communique des données clés sur le système éducatif. Le Luxembourg gère les évaluations nationales normalisées de l'ensemble des élèves au niveau des 3^e et 9^e années de scolarité pour suivre l'évolution de leurs résultats et les améliorer. Un rapport sur les résultats des tests nationaux normalisés est publié tous les trois ans. Le Luxembourg participe aussi à l'enquête PISA.

Les évaluations des établissements consistent essentiellement en des autoévaluations en interne. Elles sont assorties de conditions nationales strictes et s'accompagnent de mécanismes d'appui qui facilitent leur mise en œuvre. En raison de l'autonomie pédagogique accrue dont bénéficient les établissements scolaires en vertu de la législation en vigueur depuis 2004, leur évaluation interne joue désormais un rôle fondamental dans l'amélioration de leur qualité. Au Luxembourg, les évaluations externes des établissements se focalisent sur le respect des régulations par ces derniers.

L'Agence pour le développement de la qualité scolaire a été créée au sein du MENJE afin de renforcer les capacités d'évaluation des établissements et d'aider ces derniers à définir et à suivre leurs plans de développement. Les écoles fondamentales sont tenues d'élaborer de tels plans de développement tous les trois ans, en prenant en considération les données relatives aux résultats des élèves. Les inspecteurs scolaires doivent approuver les plans de développement des écoles et aider les équipes pédagogiques de ces établissements à effectuer leur évaluation annuelle des progrès accomplis par rapport aux plans. Les établissements d'enseignement secondaire sont également encouragés à fixer des objectifs et à définir des plans d'action. L'évaluation interne vise à améliorer la qualité de l'établissement, c'est pourquoi les résultats de ce processus sont destinés uniquement à l'établissement concerné. Il n'y a pas d'évaluation externe des établissements au Luxembourg en dehors des vérifications de conformité.

Le système éducatif accorde une grande importance à la fiabilité et aux compétences des enseignants. **L'évaluation des enseignants** n'est pas régie par la loi, et il n'existe pas de procédure ou de directive officielle pour évaluer les performances des enseignants permanents. Cependant, un nouveau système introduit en octobre 2015 requiert que tous les fonctionnaires prennent part à une évaluation au moins trois fois dans leur carrière. L'unique obligation pour les enseignants consiste à effectuer 24 mois de période probatoire à leur entrée dans la profession. Dans les écoles fondamentales, les inspecteurs communiquent des informations en retour aux établissements sur la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage. Dans les établissements d'enseignement secondaire, les chefs d'établissement sont tenus d'organiser régulièrement des entretiens avec les enseignants afin de définir des objectifs communs et de suivre les progrès accomplis.

L'évaluation des élèves est très centralisée au Luxembourg, mais l'expertise des enseignants joue le rôle principal dans la progression des élèves et leur évaluation sommative. L'évaluation des élèves consiste essentiellement en des contrôles élaborés par les enseignants. Dans les écoles fondamentales, l'évaluation des élèves comprend aussi d'autres méthodes, comme les portfolios et les observations. Depuis 2009, l'instauration de niveaux de compétences minimums, définis au niveau central, vise à mettre en place des évaluations plus qualitatives de l'apprentissage des élèves. Les performances en allemand, en français et en mathématiques sont les principaux déterminants de l'orientation des élèves à la fin de l'enseignement fondamental et à la fin de la troisième année de l'enseignement secondaire technique ou de la quatrième année de l'enseignement secondaire général. D'après PISA 2012, 94 % des élèves du Luxembourg fréquentaient des établissements dont le directeur indiquait utiliser les données des évaluations pour prendre des décisions relatives au passage ou au redoublement des élèves, soit un chiffre supérieur à la moyenne de l'OCDE de 77 % (graphique 6).



Le défi : Élaborer un système d'évaluation global et renforcer les capacités dans les établissements d'enseignement.

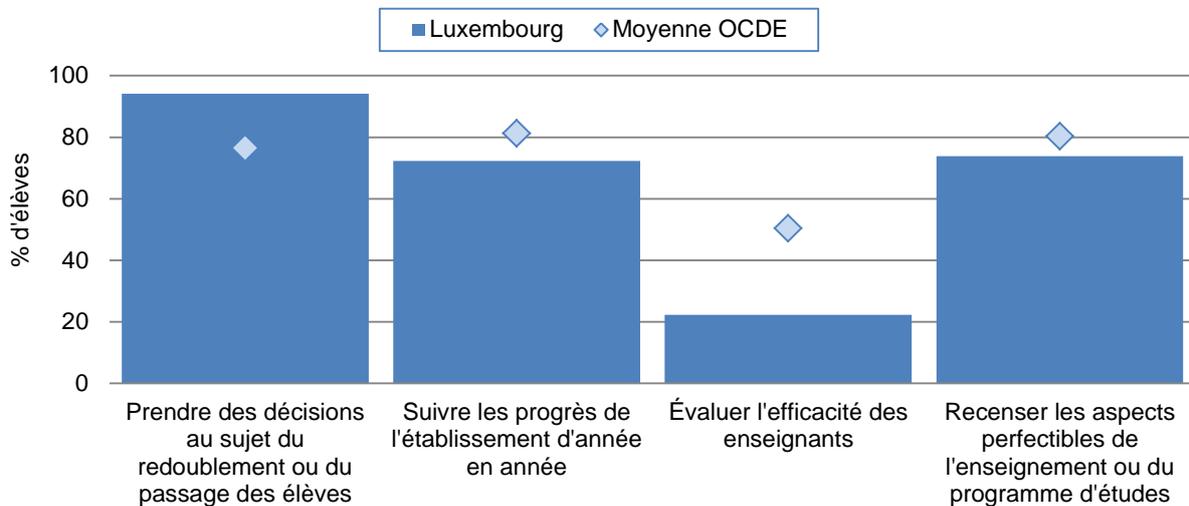
Politiques et pratiques récentes

Un nouveau modèle de bilans intermédiaires sera pleinement mis en œuvre en 2016 sur la base des commentaires des enseignants (voir le Coup de projecteur 1).

Le [centre LUCET](#) (*Luxembourg Centre for Educational Testing*), récemment mis sur pied, vise à renforcer l'évaluation des élèves et l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes et à conseiller le gouvernement sur les réformes dans le domaine de l'éducation.

Un [rapport sur l'éducation](#), qui sera établi tous les cinq ans, permettra de faire le bilan du système et des services éducatifs du Luxembourg en servant de base au débat public. Le rapport de 2013/14 a été consolidé par SCRIPT et effectué par l'Université du Luxembourg.

Graphique 6. Pourcentage d'élèves de 15 ans scolarisés dans un établissement dont le directeur indique utiliser les évaluations des élèves dans l'année modale nationale pour effectuer les tâches suivantes, PISA 2012



Source : OCDE (2014), *Résultats du PISA 2012 : Les clés de la réussite des établissements d'enseignement (Volume IV) : Ressources, politiques et pratiques*, PISA, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264205369-fr>.



LA GOUVERNANCE : UN SYSTÈME TRÈS CENTRALISÉ

Le **système éducatif** du Luxembourg reste très centralisé, même si certaines mesures pédagogiques ont été décentralisées ces dernières années (voir Évaluation). Le [ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse](#) (MENJE) est responsable de l'enseignement public, y compris de l'éducation et de la formation professionnelles. Il planifie et gère l'enseignement dans son ensemble dans les établissements publics, y compris les programmes d'études, les diplômes, l'accès aux établissements publics et les nominations de personnel. Le [ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche](#) (MESR) définit le cadre de l'enseignement supérieur. Les autres organes directeurs de l'éducation sont les suivants :

- Le Conseil supérieur de l'Éducation nationale, qui, en tant qu'organe consultatif du MENJE, formule des recommandations sur tous les sujets qui concernent les réformes de l'éducation, l'enseignement et l'apprentissage.
- La Commission scolaire nationale, qui, composée de représentants des maires, des enseignants, des parents, des administrateurs de district, des syndicats d'enseignants et du MENJE, formule des propositions concernant les réformes, les travaux de recherche et la formation des enseignants pour le MENJE.
- Les Commissions nationales des programmes, qui comptent des commissions distinctes pour chaque discipline enseignée dans les établissements d'enseignement secondaire. Chaque établissement secondaire est représenté dans chacune des commissions. Les Commissions nationales sont chargées de proposer le programme d'études et les supports pédagogiques pour les disciplines qui les occupent.
- Le [Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques](#) (SCRIPT), qui relève du MENJE, met en application l'innovation et la recherche pédagogique et technologique, assure la qualité de l'enseignement dans les établissements d'enseignement préprimaire, primaire et secondaire et dispense une formation continue aux enseignants et aux autres membres du personnel éducatif.
- Le [Collège des inspecteurs](#), qui regroupe l'ensemble des 21 inspecteurs, se réunit deux fois par mois pour examiner les réformes et les politiques nationales relatives aux écoles fondamentales et échanger leurs points de vue. De même, le Collège des directeurs réunit régulièrement tous les directeurs d'écoles et les directeurs adjoints des établissements d'enseignement secondaire afin qu'ils échangent leurs vues et se consultent à propos des politiques éducatives nationales.
- L'[Institut national pour le développement de la formation professionnelle continue](#) (INFPC), qui relève du MENJE, vise essentiellement à promouvoir la formation professionnelle en mettant au point différents outils d'information et en travaillant directement avec les partenaires sociaux du secteur de l'EFPP.

Les établissements publics du Luxembourg sont moins autonomes en ce qui concerne l'allocation des ressources, les programmes d'études et les évaluations que les établissements des autres pays de l'OCDE. Les établissements du premier cycle secondaire prennent moins de décisions que la moyenne de l'OCDE (13 %, par rapport à la moyenne de l'OCDE de 41 %). **Les écoles fondamentales** sont regroupées en 21 arrondissements et sont gérées conjointement par l'État et les communes. Chaque arrondissement est dirigé par un inspecteur. La loi prévoit un certain degré d'autonomie permettant aux écoles fondamentales d'organiser l'apprentissage. **Les établissements publics d'enseignement secondaire** relèvent directement du MENJE, lequel désigne les chefs d'établissement et définit le cadre juridique et financier.

L'enseignement supérieur au Luxembourg comprend l'Université du Luxembourg (créée en 2003) et plusieurs établissements privés et publics axés sur la recherche qui dispensent un enseignement général supérieur, ainsi que des établissements d'enseignement secondaire technique qui dispensent un enseignement technique au niveau du deuxième cycle du secondaire. L'[Université du Luxembourg](#) jouit d'une grande autonomie et est dirigée par plusieurs autorités et comités. Le Conseil de gouvernance arrête la politique générale et les choix stratégiques de l'Université et exerce le contrôle de ses activités. Le Rectorat est l'organe exécutif de l'Université du Luxembourg, et il est soutenu dans sa mission par la Commission consultative scientifique et le Conseil universitaire. Les établissements d'enseignement secondaire technique sont dirigés de la même façon que les établissements d'enseignement secondaire général.



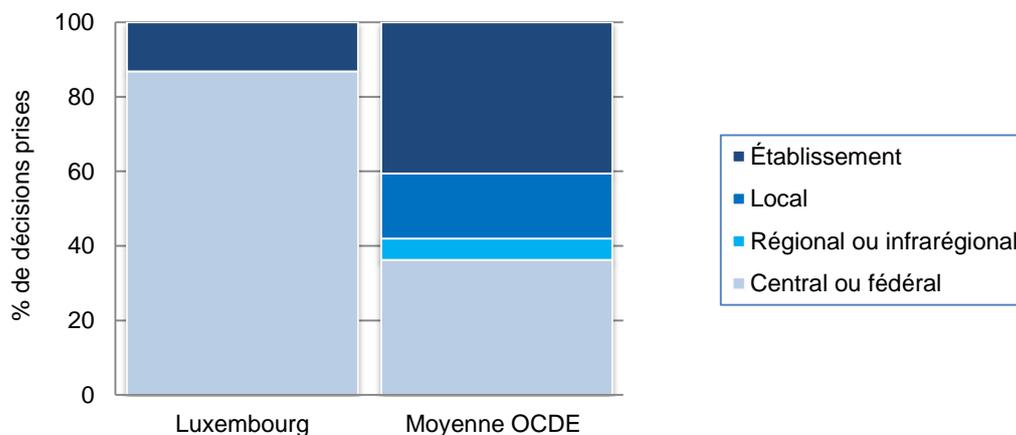
Le défi : Trouver le juste équilibre entre autonomie, responsabilité et soutien afin de mieux répondre aux besoins des élèves et des établissements et d'améliorer les résultats des élèves.

Politiques et pratiques récentes

Dans le cadre de la [réforme de l'école fondamentale](#) (2009), l'administration scolaire est assurée par un partenariat entre les autorités municipales, le personnel enseignant et les parents (voir le Coup de projecteur 3). La réforme a instauré des normes relatives à la communication d'informations aux parents sur les progrès de leurs enfants, et des représentants de parents sont consultés au sujet des décisions concernant l'organisation scolaire.

Les services responsables de l'Enfance et de la Jeunesse (qui relevaient auparavant du ministère de la Famille et de l'Intégration) ont été transférés au MENJE en 2014 pour renforcer la cohérence entre l'enseignement scolaire et l'enseignement non formel (y compris l'éducation et l'accueil des jeunes enfants).

Graphique 7. Pourcentage de décisions prises à chaque niveau de gouvernance dans les établissements publics du premier cycle du secondaire, 2011



Source : OCDE (2012), *Regards sur l'éducation 2012 : Les indicateurs de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/eaq-2012-fr>.

Coup de projecteur 3. Encourager les partenariats pour améliorer l'enseignement scolaire

Dans le cadre de la [réforme de l'école fondamentale](#) (2009), qui concerne principalement l'éducation préprimaire et primaire, l'administration scolaire est assurée par un partenariat entre les autorités municipales, le personnel enseignant et les parents. Selon cette réforme, chaque école établit son propre comité d'école, qui se compose des membres élus de son personnel enseignant. Ces comités formulent des propositions sur l'organisation et le budget des établissements, définissent les plans de développement scolaire et déterminent les besoins en matière de formation des enseignants. Les représentants des parents se réunissent avec les comités d'école au moins trois fois par an pour échanger leurs points de vue ou organiser des événements conjoints.

Le Conseil communal prend les décisions concernant l'organisation des établissements et alloue des fonds aux infrastructures scolaires. La Commission scolaire communale est la plateforme de coopération des écoles, des parents et des autorités communales. Elle donne son avis sur les plans de développement scolaire et les propositions budgétaires, suit la mise en œuvre des plans de réussite scolaire et organise les activités extrascolaires. La Commission scolaire nationale est la plateforme de coopération au niveau national. Les écoles sont supervisées par des inspecteurs que la MENJE désigne. Ces derniers coordonnent les activités des présidents des comités d'école, président la Commission d'inclusion scolaire et donnent des instructions aux équipes multi-professionnelles.



LE FINANCEMENT : INVESTIR DANS LES PREMIÈRES ANNÉES D'ÉDUCATION

Au Luxembourg, l'**investissement dans les établissements d'enseignement**, du niveau préprimaire à tertiaire est inférieur à la moyenne de l'OCDE (3.7 % du PIB, par rapport à la moyenne de l'OCDE de 5.3 % du PIB) (graphique 8).

Les dépenses annuelles par élève aux niveaux primaire et secondaire en 2012, étaient cependant largement supérieures à la moyenne de l'OCDE. Les dépenses par élève dans l'enseignement primaire étaient plus de deux fois supérieures à la moyenne de l'OCDE (20 020 USD, par rapport à la moyenne de l'OCDE de 8 247 USD). De même, dans l'enseignement secondaire, les dépenses par élève au Luxembourg correspondaient au double de celles des autres pays de l'OCDE (20 247 USD dans le premier cycle du secondaire, par rapport à la moyenne de l'OCDE de 9 627 USD, et 20 962 USD dans le deuxième cycle du secondaire, par rapport à la moyenne de l'OCDE de 9 876 USD). Parmi les pays de l'OCDE, c'est au Luxembourg que les coûts salariaux des enseignants par élève sont, de loin, les plus élevés, depuis l'enseignement primaire jusqu'au deuxième cycle du secondaire. Par exemple, dans l'enseignement primaire, le coût salarial par élève en USD à parité de pouvoir d'achat (convertis au moyen des PPA de la consommation des ménages) est de 11 674 USD (soit environ quatre fois la moyenne de l'OCDE de 2 677 USD). Par conséquent, la combinaison entre des salaires élevés pour les professeurs et un ratio élève/professeur relativement bas causé par les circonstances démographiques particulières du pays explique l'importance des dépenses annuelles par élève.

La **source de financement** des établissements d'enseignement varie en fonction de leur catégorie. Les écoles fondamentales publiques sont financées par le MENJE et les autorités éducatives locales. Le MENJE couvre les dépenses de personnel, sur la base d'un quota d'heures d'enseignement allouées à chaque école, en tenant compte d'indicateurs socioéconomiques. Les services fournis au-delà de ce quota, les infrastructures et les équipements scolaires sont financés par les autorités locales. Les établissements d'enseignement secondaire sont directement financés par l'État et, vu qu'ils bénéficient du statut des services de l'État à gestion séparée, ils gèrent leurs ressources financières de façon autonome. Les fonds sont alloués aux établissements d'enseignement secondaire en fonction d'un plan budgétaire établi par le chef d'établissement. L'allocation des fonds doit également être approuvée par le conseil d'éducation de l'établissement. Les parents reçoivent une indemnité jusqu'aux 18 ans de l'enfant, calculée en fonction du nombre d'enfants dans la famille et de leur âge. Le MENJE finance le coût de la construction et les dépenses liées au personnel enseignant dans les établissements secondaires techniques (qui proposent également une EFP de niveau supérieur), ainsi que l'ensemble des coûts liés à l'enseignement scolaire et à l'EFP de niveau initial. Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR) finance toutes les autres dépenses relatives aux programmes d'enseignement supérieur en cycles courts. Les établissements non publics peuvent également demander des subventions publiques. Le montant qu'ils peuvent demander dépend de leur application ou non du programme national. Les écoles internationales ne reçoivent aucune subvention publique.

L'**Université du Luxembourg** prélève des droits d'inscription même si elle est principalement financée par l'État. Le montant des fonds publics qu'elle reçoit dépend du plan de quatre ans qu'elle a établi. Les ressources allouées se composent d'un financement de base, de fonds calculés en fonction des objectifs à atteindre et de fonds basés sur l'innovation. L'université génère aussi des revenus à partir d'autres sources, par exemple ses propres activités d'enseignement et de recherche ou les dons.

Comme il n'y avait pas d'université au Luxembourg jusqu'en 2003, l'**aide financière pour étudier à l'étranger** était importante. Une aide financière publique est disponible pour tous les étudiants du supérieur indépendamment de leur âge, de leurs résultats, de leur milieu socioéconomique ou du pays dans lequel ils poursuivent leurs études, pour la durée normale d'un programme d'études plus une année. Les frais réels supportés par les étudiants et leur milieu socioéconomique sont pris en considération dans le calcul de la bourse. Les enfants des travailleurs transfrontaliers peuvent bénéficier d'une aide financière, et une aide spéciale est également disponible sur la base de critères sociaux. En 2014/15, la bourse de base par année universitaire s'élevait à 2 000 EUR sans conditions. Les étudiants poursuivant leurs études supérieures à l'étranger et devant supporter des dépenses de logement touchent 2 000 EUR supplémentaires par année universitaire. Les étudiants peuvent en outre obtenir une aide fondée sur des critères sociaux pouvant aller jusqu'à 3 000 EUR, des prestations familiales pouvant atteindre 500 EUR et le remboursement de leurs frais d'inscription. Chaque étudiant peut également bénéficier d'un prêt de 6 500 EUR. L'aide financière totale que les étudiants peuvent recevoir par année universitaire s'élève à 17 700 EUR.



Le défi : Veiller à ce que des fonds suffisants soient orientés vers les établissements défavorisés sur le plan socioéconomique.

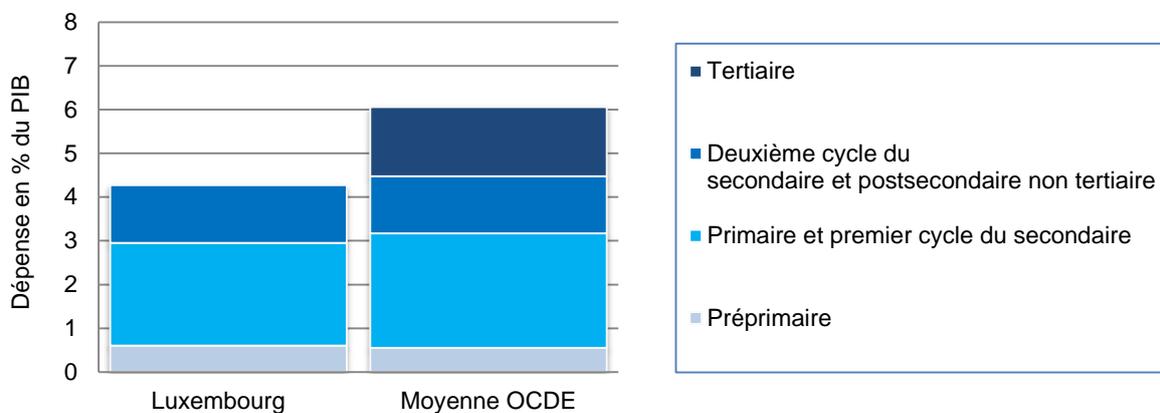
Politiques et pratiques récentes

La *réforme de l'école fondamentale* (2009) a mis en place une nouvelle méthode d'allocation des fonds aux communes, qui est censée avantager les élèves défavorisés.

Les règles de financement qui régissent les services de l'État à gestion séparée s'appliquent aux établissements d'enseignement secondaire. Leurs ressources comprennent une subvention de l'État, le solde reporté de l'année précédente, le revenu des services fournis ou d'autres recettes d'exploitation, ainsi que les dons et legs (*Loi portant organisation des lycées et lycées techniques*, 2004).

La *réforme de l'aide financière aux étudiants* (*Loi concernant l'aide financière de l'État pour études supérieures*, 2014) a abaissé le montant annuel versé à tous les étudiants indépendamment de leur origine sociale, et a mis en place un complément de ressources dont l'octroi est soumis à des critères d'admissibilité et à des conditions de ressources. Le nouveau système est davantage axé sur les étudiants défavorisés.

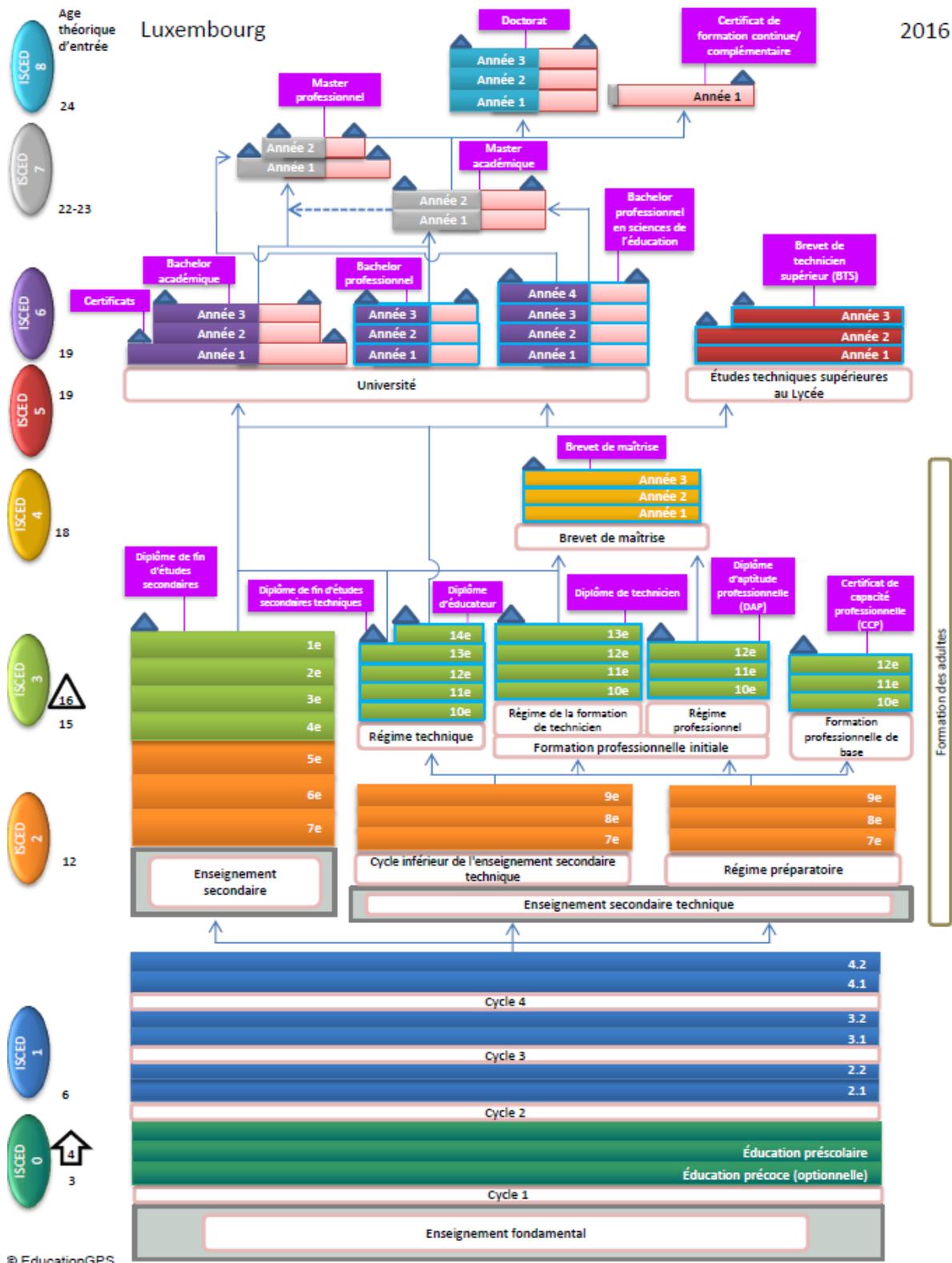
Graphique 8. Dépenses au titre des établissements en pourcentage du PIB, selon le niveau d'enseignement, 2012



Source : OCDE (2015), *Regards sur l'éducation 2015 : Les indicateurs de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/eag-2015-fr>.



ANNEXE A : STRUCTURE DU SYSTÈME ÉDUCATIF DU LUXEMBOURG



© EducationGPS

Source : OCDE (2012-13), « Vue d'ensemble du système éducatif du Luxembourg », *Projet GPS de l'OCDE sur l'éducation*, http://gpseducation.oecd.org/Content/MapOfEducationSystem/LUX/LUX_2011_EN.pdf.



ANNEXE B : STATISTIQUES

#	Liste des principaux indicateurs	Luxembourg	Moyenne ou total	Min OCDE	Max OCDE
Informations générales					
<i>Contexte politique</i>					
1	Dépenses publiques d'éducation, en pourcentage du PIB, 2012 (RSE 2015)	3.7%	4.8%	3.5%	7.7%
<i>Économie</i>					
2	PIB par habitant, 2012, en USD à PPA (RSE 2015)	91 754	n/a	16 767	91 754
3	Taux de croissance du PIB 2013 (Comptes nationaux de l'OCDE)	4.3%	1.2%	-3.2%	4.3%
<i>Société</i>					
4	Densité de population, hab./km ² , 2014 (Statistiques de l'OCDE)	212.6	142	3.1	507
5	Pourcentage de la population âgée de moins de 15 ans, 2010 (Panorama des statistiques de l'OCDE 2014)	17.7%	18.6%	13.1%	29.6%
6	Pourcentage de la population née à l'étranger, 2011 ou dernière année disponible (Panorama des statistiques de l'OCDE 2014)	43.7%	n/a	0.3%	43.7%
Résultats scolaires					
7	Performance moyenne en mathématiques (PISA 2012)	490	494	413	554
8	Variation annualisée des résultats en mathématiques dans les évaluations du PISA (PISA 2012) ^{4,5}	-0.3	-0.3	-3.3	4.2
9	Variation annualisée des résultats en compréhension de l'écrit dans les évaluations du PISA (PISA 2012) ^{4,5}	0.7	0.3	-2.8	4.1
10	Variation annualisée des résultats en sciences dans les évaluations du PISA (PISA 2012) ^{4,5}	0.9	0.5	-3.1	6.4
11	Taux de scolarisation des 3-4 ans dans l'enseignement préprimaire et primaire, 2013 (RSE 2015)	85%	81%	22%	100%
12	Pourcentage des 25-64 ans ayant un niveau d'études secondaires du premier cycle ou post-secondaires non supérieures, ou un niveau inférieur, 2014 (RSE 2015)	11%	15%	0.4%	33%
13	Pourcentage des 25-34 ans ayant au moins un niveau d'études secondaires du deuxième cycle, 2014 (RSE 2015)	87%	83%	46%	98%
14	Pourcentage des 25-34 ans ayant un niveau d'études supérieures, 2014 (RSE 2015)	53%	41%	24%	68%
15	Pourcentage des 25-64 ans ayant un niveau de formation professionnelle secondaire du deuxième cycle ou post-secondaire non supérieure, 2014 (RSE 2015)	8%	26%	6%	67%
Taux de chômage des 25-34 ans par niveau d'études, 2014 (RSE 2015)					
16	Inférieur au deuxième cycle du secondaire	14.2%	19.1%	4.7%	55.9%
	Deuxième cycle du secondaire et post-secondaire non supérieur	4.2%	10.2%	3.7%	36%
	Enseignement supérieur	5.4%	7.5%	2.9%	32.5%
Améliorer les résultats des élèves					
<i>Levier d'action 1 : Équité et qualité</i>					
17	Âge de la première sélection dans le système éducatif (PISA 2012)	13	14	10	16
Pourcentage d'élèves selon leur niveau de performance en mathématiques, (PISA 2012)					
18	Inférieur au niveau 2	24.3%	23%	9.1%	54.7%
	Niveau 5 ou supérieur	11.2%	12.6%	0.6%	30.9%
Variance des résultats en mathématiques au sein des établissements et entre eux en pourcentage de la variance moyenne de l'OCDE (PISA 2012)					
19	Pourcentage de la variance entre les établissements	53%	37%	6%	65%
	Pourcentage de la variance au sein des établissements	77%	63%	34%	90%
20	Pourcentage d'élèves déclarant avoir redoublé au moins une classe en primaire ou dans le premier ou le deuxième cycle du secondaire (PISA 2012)	34.5%	12.4%	0.0%	36.1%



#	Liste des principaux indicateurs	Luxembourg	Moyenne ou total	Min OCDE	Max OCDE
21	Pourcentage de la variance des résultats en mathématiques dans le test PISA, expliqué par le SESC (PISA 2012) ⁴	18.3%	14.8%	7.4%	24.6%
22	Écart entre les résultats en mathématiques des élèves issus de l'immigration et des autres APRÈS contrôle du statut socioéconomique (PISA 2012) ⁴	10	21	-29	66
23	Écart entre les résultats des filles et des garçons en mathématiques (PISA 2012) ⁴	25	11	-6	25
<i>Levier d'action 2 : Préparer les jeunes à l'avenir</i>					
Compétences moyennes ajustées des adultes en littératie sur une échelle de 500 (Évaluation des compétences des adultes, 2012)					
24	Chez les 16-65 ans (après ajustement)	NP	270.7	249.4	293.6
	Chez les 16-24 ans (après ajustement)	NP	278.0	260.0	297.0
Taux d'obtention d'un diplôme du deuxième cycle du secondaire par filière, 2013 (RSE 2015)					
25	Filière générale	31%	52%	19%	82%
	Filières préprofessionnelles/professionnelles	43%	47%	4%	93%
Taux d'obtention du premier diplôme, par niveau de la CITE (enseignement supérieur), 2013 (RSE 2015)					
26	Cycle court d'études supérieures (2-3 ans), niveau 5 de la CITE	2%	11%	0%	28%
	Bachelor ou équivalent, niveau 6 de la CITE	9%	36%	9%	61%
	Master ou équivalent, niveau 7 de la CITE	5%	17%	3%	40%
	Doctorat ou équivalent, niveau 8 de la CITE	0.8%	1.7%	0.2%	3.6%
27	Pourcentage des 15-29 ans ni scolarisés, ni en emploi, ni en formation, 2012 (RSE 2015)	8%	16%	7%	32%
Améliorer la qualité des établissements					
<i>Levier d'action 3 : Amélioration des établissements d'enseignement</i>					
28	Indice moyen des relations enseignant-élève basé sur les déclarations des élèves (PISA 2012)	-0.05	0.00	-0.42	0.47
29	Indice moyen du climat de discipline basé sur les déclarations des élèves (PISA 2012)	-0.02	0.00	-0.33	0.67
Pourcentage d'enseignants âgés de plus de 50 ans, par niveau d'enseignement, 2013 (RSE 2015)					
30	Enseignement primaire	19%	31%	16%	57%
	Premier cycle du secondaire	17%	34%	17%	63%
	Deuxième cycle du secondaire	30%	38%	26%	73%
Nombre d'heures d'instruction par an dans les établissements publics par niveau d'enseignement, 2013 (RSE 2015)					
31	Enseignement primaire	810	772	569	1 129
	Premier cycle du secondaire, filière générale	739	694	415	1 129
	Deuxième cycle du secondaire, filière générale	739	643	369	1 129
Rapport entre le salaire des enseignants et le revenu des adultes ayant un niveau d'études analogue et travaillant à temps plein toute l'année, 2013 (RSE 2015)					
32	Enseignement primaire	1.09	0.78	0.52	0.99
	Premier cycle du secondaire, filière générale	1.24	0.80	0.52	1.01
	Deuxième cycle du secondaire, filière générale	1.24	0.82	0.48	1.20
33	Taux de croissance du salaire des enseignants entre 2005 et 2013 dans le premier cycle du secondaire, 2013 (RSE 2015)	15%	2%	-32%	31%
34	Pourcentage des enseignants du premier cycle du secondaire faisant état d'une évolution positive "modérée" ou "importante" de leur connaissance et leur compréhension de la / des matière(s) qu'ils enseignent (TALIS 2013)	NP	53.5%	26.7%	86.2%



#	Liste des principaux indicateurs	Luxembourg	Moyenne ou total	Min OCDE	Max OCDE
Levier d'action 4 : L'évaluation pour améliorer les résultats des élèves					
35	Pourcentage des chefs d'établissement du premier cycle du secondaire qui indiquent utiliser les performances des élèves et les résultats des évaluations (y compris nationales/internationales) pour définir les objectifs et les programmes éducatifs de leur établissement (TALIS 2013)	NP	88.8%	58.5%	99.5%
Pourcentage d'élèves dont le chef d'établissement a indiqué utiliser les évaluations pour effectuer les tâches suivantes (PISA 2012)					
36	Prendre des décisions au sujet du redoublement ou du passage des élèves	94%	77%	1%	98%
	Suivre les progrès de l'établissement d'année en année	72%	81%	48%	100%
	Évaluer l'efficacité des enseignants	22%	50%	14%	88%
	Recenser les aspects perfectibles de l'enseignement ou du programme d'études	74%	80%	49%	99%
Fréquence à laquelle les enseignants du premier cycle du secondaire ont déclaré être évalués/recevoir des commentaires sur leur pratique par leur chef d'établissement, en pourcentage d'enseignants (TALIS 2013)					
37	Une fois tous les deux ans ou moins	NP	33.9%	3.2%	88.8%
	Une fois par an	NP	41.5%	9.5%	82.1%
	Deux fois par an ou plus	NP	24.7%	1.0%	49.6%
Organiser le système éducatif					
Levier d'action 5 : Gouvernance					
Pourcentage de décisions prises à chaque niveau de gouvernance dans l'enseignement public au niveau du premier cycle du secondaire, 2011 (RSE 2012)					
38	Central ou fédéral	87%	36%	0%	87%
	Régional ou infrarégional	m	6%	0%	36%
	Local	m	17%	0%	100%
	Établissement	13%	41%	5%	86%
Levier d'action 6 : Financement					
Dépenses annuelles des établissements d'enseignement par élève, tous services confondus, en USD à PPA pour le PIB, 2012 (RSE 2015)					
39	Enseignement préprimaire	19 719	8 008	3 416	19 719
	Enseignement primaire	20 020	8 247	2 577	20 020
	Enseignement secondaire	20 617	9 518	2 904	20 617
	Enseignement supérieur	32 876	15 028	7 779	32 876
Proportions relatives des dépenses publiques et privées au titre des établissements d'enseignement, 2012 (RSE 2015)					
40	Sources publiques	97%	83%	60%	98%
	Ensemble des sources privées	3%	17%	2%	40%
	Indice de variation des dépenses au titre des établissements d'enseignement, sources publiques (prix constants, 2005=100)	96	114	75	165
	Indice de variation des dépenses au titre des établissements d'enseignement, ensemble des sources privées (prix constants, 2005=100)	m	137	76	538
Notes					
1. La moyenne, le total, les minimales et les maximales se réfèrent aux pays de l'OCDE, sauf pour TALIS et pour l'Évaluation des compétences des adultes, où ils se réfèrent aux pays participants.					
2. "m" signifie que les données ne sont pas disponibles.					
3. "NP" signifie que le pays ne participe pas à l'étude.					
4. Les valeurs statistiquement significatives de l'indicateur sont indiquées en gras (PISA 2012 uniquement).					
5. La variation annualisée correspond à la variation annuelle moyenne des résultats au test PISA depuis la première participation d'un pays/d'une économie à PISA jusqu'à PISA 2012. Elle est calculée en tenant compte de toutes les participations d'un pays/d'une économie à PISA.					
Voir www.oecd.org/pisa/keyfindings/pisa-2012-results-overview.pdf .					
6. "n/a" signifie que la catégorie est sans objet.					



RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Cedefop (Centre européen pour le développement de la formation professionnelle) (2014), *Spotlight on VET in Luxembourg 2012/13*, Cedefop, Thessalonique, www.cedefop.europa.eu/en/publications-and-resources/publications/8062.
- Commission européenne (2015), « Document de travail des services de la Commission, Rapport 2016 pour le Luxembourg », Commission européenne, Bruxelles, http://ec.europa.eu/europe2020/pdf/csr2016/cr2016_luxembourg_fr.pdf.
- Commission européenne (2010), « Efficiency and effectiveness of public expenditure on tertiary education in the EU, Annex Country Fiche Luxembourg », *European Economy Occasional Papers*, n° 70, Commission européenne, Bruxelles, http://ec.europa.eu/economy_finance/publications/occasional_paper/pdf/country_fiches/luxembourg.pdf.
- Commission européenne/EACEA (Agence exécutive « Éducation, audiovisuel et culture »)/Eurydice (2015), *Assurer la qualité de l'éducation : politiques et approches de l'évaluation des écoles en Europe*, Rapport Eurydice, Office des publications de l'Union européenne, Luxembourg, http://eacea.ec.europa.eu/education/eurydice/documents/thematic_reports/178en.pdf.
- Commission européenne/EACEA/Eurydice (2015), *National Student Fee and Support Systems in European Higher Education 2014/15*, Commission européenne, Bruxelles, http://eacea.ec.europa.eu/education/eurydice/documents/facts_and_figures/fees_support.pdf.
- Commission européenne/EACEA/Eurydice (2015), *European Encyclopedia on National Education Systems*, « Luxembourg : Aperçu des principaux éléments », Commission européenne, Bruxelles, https://webgate.ec.europa.eu/fpfis/mwikis/eurydice/index.php/Luxembourg_fr:Redirect.
- Commission européenne/EACEA/Eurydice (2013), *Chiffres clés des enseignants et des chefs d'établissement en Europe*, Édition 2013, Rapport Eurydice, Office des publications de l'Union européenne, Luxembourg, http://eacea.ec.europa.eu/education/eurydice/documents/key_data_series/151FR.pdf.
- Gouvernement du Grand Duché de Luxembourg (2015), *Informations concernant l'accueil des demandeurs de protection internationale*, Gouvernement du Grand Duché de Luxembourg, Luxembourg, <http://www.men.public.lu/catalogue-publications/systeme-educatif/scolarisation-eleves-etrangers/brochures-enseignants/accueil-dem-protection/fr.pdf>.
- MENJE (Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse), <http://www.men.public.lu/fr/index.html>.
- MENJE/Service des Statistiques et Analyses/Université du Luxembourg (2015), *Bildungsbericht Luxembourg 2015, Band 1: Sonderausgabe der Chiffres clés de l'éducation nationale 2013/14* [Rapport sur l'éducation au Luxembourg 2015 – Volume 1 : édition spéciale : chiffres clés de l'éducation nationale], MENJE, Luxembourg, <http://www.men.public.lu/catalogue-publications/systeme-educatif/statistiques-analyses/bildungsbericht/2015/band-1.pdf>.
- MENJE/Service des Statistiques et Analyses/Université du Luxembourg (2015), *Bildungsbericht Luxembourg 2015, Band 2 : Analysen und Befunde* [Rapport sur l'éducation au Luxembourg 2015 – Volume 2 : Analyses et résultats], MENJE, Luxembourg, <http://www.men.public.lu/catalogue-publications/systeme-educatif/statistiques-analyses/bildungsbericht/2015/band-2.pdf>.
- MESR (Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche), <http://www.mesr.public.lu/>.
- OCDE, Direction de l'éducation et des compétences, <http://www.oecd.org/fr/edu/>.
- OCDE, Projet GPS pour l'éducation, <http://gpseducation.oecd.org/>.
- OCDE (2015), *L'égalité des sexes dans l'éducation : Aptitudes, comportement et confiance*, PISA, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264230644-fr>.
- OCDE (2015), *Perspectives de l'OCDE sur les compétences 2015 : Les jeunes, les compétences et l'employabilité*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264235465-fr>.
- OCDE (2015), *Études économiques de l'OCDE : Luxembourg 2015*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/eco_surveys-lux-2015-fr.
- OCDE (2015), *Perspectives des politiques de l'éducation 2015 : Les réformes en marche*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264227330-fr>.
- OCDE (2014), *Résultats du PISA 2012 : Savoirs et savoir-faire des élèves (Volume I) : Performance des élèves en mathématiques, en compréhension de l'écrit et en sciences*, PISA, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264208827-fr>.
- OCDE (2014), *Résultats du PISA 2012 : Trouver des solutions créatives (Volume V) : Compétences des élèves en résolution de problèmes de la vie réelle*, PISA, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264215771-fr>.
- OCDE (2014), *Perspectives des migrations internationales 2014*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/migr_outlook-2014-fr.
- OCDE (2014), *Regards sur l'éducation 2014 : Les indicateurs de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/eag-2014-fr>.



- OCDE (2013), *Résultats du PISA 2012 : L'équité au service de l'excellence (Volume II) : Offrir à chaque élève la possibilité de réussir*, PISA, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264205321-fr>.
- OCDE (2013), *Résultats de PISA 2012 : Des élèves prêts à apprendre (Volume III) : Engagement, motivation et image de soi*, PISA, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264205345-fr>.
- OCDE (2013), *Résultats du PISA 2012 : Les clés de la réussite des établissements d'enseignement (Volume IV) : Ressources, politiques et pratiques*, PISA, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264205369-fr>.
- OCDE (2013), *Perspectives de l'OCDE sur les compétences 2013 : Premiers résultats de l'Évaluation des compétences des adultes*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264204096-fr>.
- OCDE (2012), *Études économiques de l'OCDE : Luxembourg 2012*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/eco_surveys-lux-2012-fr.
- OCDE (2012), *Équité et qualité dans l'éducation : Comment soutenir les élèves et les établissements défavorisés*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264028050-fr>.
- OCDE (2012), *Regards sur l'éducation 2012 : Les indicateurs de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/eag-2012-fr>.
- OCDE (2011), *Petite enfance, grands défis III : Boîte à outils pour une éducation et des structures d'accueil de qualité*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264167025-fr>.
- OCDE (2010), *Formation et emploi : relever le défi de la réussite*, Examens de l'OCDE sur l'éducation et la formation professionnelles, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264087491-fr>.
- OCDE (2008), *Regards sur l'éducation 2008 : Les indicateurs de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/eag-2008-fr>.
- OCDE (2008), « Pour un enseignement efficace : améliorer les aptitudes des élèves en accordant plus d'autonomie aux établissements scolaires », dans OCDE, *Études économiques de l'OCDE : Luxembourg 2008*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/eco_surveys-lux-2008-7-fr.
- OCDE (2006), *Études économiques de l'OCDE : Luxembourg 2006*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/eco_surveys-lux-2006-fr.
- OCDE (2006), *Petite enfance, grands défis II : Éducation et structures d'accueil*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264035485-fr>.
- OCDE (2006), « Améliorer les résultats scolaires et les niveaux de formation pour optimiser les chances des travailleurs », dans OCDE, *Études économiques de l'OCDE : Luxembourg 2006*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/eco_surveys-lux-2006-6-fr.
- OCDE (2005), *Le rôle crucial des enseignants : Attirer, former et retenir des enseignants de qualité*, Politiques d'éducation et de formation, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264018051-fr>.
- OCDE (2004), *Orientation professionnelle et politique publique : comment combler l'écart*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264105676-fr>.
- OCDE (2003), *Analyse des politiques d'éducation 2003*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/epa-2003-fr>.
- Pont, B., Nusche, D. et H. Moorman (2008), *Améliorer la direction des établissements scolaires, Volume 1 : Politiques et pratiques*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264044739-fr>.
- Shewbridge, C. et al. (2012), *OECD Reviews of Evaluation and Assessment in Education: Luxembourg 2012*, OECD Reviews of Evaluation and Assessment in Education, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264116801-en>.
- Tröhler, D. et al. (2012), *Rapport d'expertise sur le bilan de la réforme de l'école fondamentale*, Université du Luxembourg, Walferdange, www.men.public.lu/catalogue-publications/fondamental/statistiques-analyses/autres-themes/expertise-reforme/bilan_reforme_rapport_unilu.pdf.
- Université du Luxembourg (2015), *Gouvernance*, http://www.fr.uni.lu/university/about_the_university/governance (consulté le 28 septembre 2015).

Ce document est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions qui y sont exprimées et les arguments qui y sont employés ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE ou de l'Union européenne. Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Crédits photo : couverture © Shutterstock/Sasha Chebotarev

© OCDE 2016

L'utilisateur est autorisé à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour son utilisation personnelle. Il peut aussi inclure des extraits de publications, de bases de données et produits multimédias de l'OCDE dans ses documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier des extraits de publications de l'OCDE doivent être adressées directement au Copyright Clearance Center (CCC) à info@copyright.com ou au Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) à contact@cfcopies.com.

Comment citer ce document :
OCDE (2016), *Perspectives des politiques de l'éducation : Luxembourg*
<http://www.oecd.org/fr/education/perspectives.htm>



<http://www.oecd.org/fr/edu/perspectives.htm>